

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°34

DÉCISION N° 0-18571-2009/DEF/CEMM
portant attribution de noms aux futures pilotines.

Du 30 mars 2009

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-18571-2009/DEF/CEMM portant attribution de noms aux futures pilotines.

Du 30 mars 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 6 8 6 S

Références :

- a) Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).
- b) Fiche de travail n° 0-15768-2009/DEF/EMM/EXPERT/CN du 18 mars 2009 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 34.

Les cinq pilotines dont le contrat a été notifié le 12 janvier 2009 recevront les noms suivants selon leur affectation.

Pilotines affectées à Toulon :

- « *La Mitre* » ;
- « *Tour Royale* ».

Pilotines affectées à Brest :

- « *Léon* » ;
- « *Cornouailles* ».

Pilotine affectée à Cherbourg :

- « *Cotentine* ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Pierre-François FORISSIER.